



Indexation des salaires ouvriers au 1^{er} avril 2025

FGTB
Chimie

A partir du 1^{er} avril 2025, les salaires et les primes d'équipes du secteur sont indexés de 2%. Vous trouverez les nouveaux montants minima dans le tableau ci-dessous.

Si votre salaire est supérieur aux minima, il doit aussi être indexé. N'hésitez pas à consulter votre délégué ou votre régionale FGTB Chimie.

REGIME HORAIRE	SALAIRES		PRIMES D' EQUIPES	
	DEPART	APRES 12 MOIS	MATIN ET APRES-MIDI	NUIT
H/semaine	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE	€ / HEURE
40h	15,0375 €	15,2115 €	0,9019 €	3,0244 €
39h30	15,2280 €	15,4040 €	0,9134 €	3,0626 €
39h	15,4230 €	15,6015 €	0,9251 €	3,1019 €
38h30	15,6235 €	15,8040 €	0,9371 €	3,1422 €
38h	15,8290 €	16,0120 €	0,9494 €	3,1835 €

Des questions ?

Contactez votre délégué ou votre section régionale.
Visitez aussi notre site web www.fgtbchimie.be

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

